La FAQ Infos WEBSTAT¹ porte sur les questions récurrentes adressées au support d'assistance Webstat².

Ces questions ne concernant que le périmètre et la méthodologie des données publiées sur le portail Webstat de la Banque de France, la FAQ Infos WEBSTAT reprend la classification des rubriques du portail et renvoie vers le site de la Banque de France (publications, Stat Info, rapports, etc.), le site de la Banque centrale européenne, ou celui d'autres institutions, lorsque cela est nécessaire.

SOMMAIRE

TAUX ET COURS

Je recherche des données sur les taux mais les séries sur le portail Webstat ne remontent pas assez loin, où puis-je les trouver ?

Taux directeur

Information générale sur les taux directeurs de la BCE.

Comment retrouver d'anciens taux directeurs ?

Taux de change

Information générale sur les taux de change.

Je recherche un taux de change mais ce dernier n'est pas sur Webstat?

Je recherche un taux de change annuel moyen entre l'euro et une autre devise.

Cours de l'or

Information générale sur les cours de l'or.

Où trouver les cours historiques de l'or?

Taux d'intérêt légaux

Information générale sur les taux d'intérêt légaux.

Quelle est la fréquence et la date de publication des taux d'intérêt légaux ?

Taux des avances sur titre

Information générale sur le taux des avances sur titre.

Quel est le taux des avances sur titre pratiqué par la Banque de France?

CRÉDIT

Information générale sur les crédits.

Dans les séries « condition d'octroi et raisons de non-demande de crédit », la modalité « sans réponse » peut prendre la valeur 0 : pourquoi ?

Existe-t-il des statistiques sur le nombre de crédit accordés aux particuliers et sur les renégociations ? Je recherche des données individuelles sur la situation financière d'une personne morale ou physique.

² Contact Support d'assistance méthodologique : <u>1489-contenuwebstat-ut@banque-france.fr</u>)



¹ Pour naviguer dans la FAQ Infos Webstat, nous vous invitons à utiliser la recherche par mot clé (ctrl + F)

Taux d'usure

Information générale sur les taux d'usure.

Quelle est la fréquence et la date de publication des taux d'usure?

Crédits immobiliers

Comment retrouver l'historique des crédits immobiliers?

Quels sont les taux d'intérêt appliqués par les banques sur les crédits immobiliers à long terme sur 20 et 25 ans ?

MONNAIE ET ÉPARGNE

Information générale sur la monnaie et l'épargne.

Organismes de placements collectifs.

Je recherche des données relatives aux performances des organismes de placements collectifs (OPC) et au panorama financier des OPC.

Endettement et surendettement des ménages.

Je recherche le nombre de dossiers de surendettement au niveau national ou dans une collectivité territoriale précise.

BALANCE DES PAIEMENTS

Information générale sur la balance des paiements et la position extérieure.

Investissement direct à l'étranger.

Information générale sur les investissements directs à l'étranger (IDE).

Que signifie un stock négatif d'IDE ?

CONJONCTURE

Information générale sur les statistiques de conjoncture.

ENTREPRISES

Information générale sur les statistiques des entreprises.

Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les règles de classement des entreprises, par taille ?

Pourquoi peut-on observer des changements dans les données historiques des défaillances d'entreprise ? Je recherche des données sur le taux d'investissement net des entreprises.

AUTRES DEMANDES RECURRENTES

Calendriers et mises à jours

Je souhaite connaître le calendrier des mises à jour des séries Webstat et le calendrier des publications. Je souhaite connaître la fréquence des mises à jour des séries :

Rapports annuels de la Banque de France

Information générale sur les rapports annuels de la Banque de France.

Je recherche les anciens rapports annuels de la Banque de France.

Rapports annuels Chiffres du marché français de la banque et de l'assurance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Information générale sur les rapports Chiffres du marché français de la banque et de l'Assurance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Autres

Je recherche la liste des institutions bancaires et leur BIC (Bank Identifier Code).

Je recherche les opérations de refinancement à long terme (LTRO : longer term refinancing operations).

Je recherche des informations sur les prêts non-performants et la qualité des actifs.

LISTE DES STATS INFOS

Je recherche les Stat Info publiés par la Banque de France

GLOSSAIRE

€STR : Euro Short-Term Rate

ACAV : ajustement en assurance à capital variable

ANF : agents non financiers APU : Administration publique

BCE – Banque Centrale Européenne BCN : Banques centrales nationales

BIC – Bank Identifier Code

CDC: caisse des dépôts et consignation

CDS : crédit default swap CET1 : core equity tier 1

CT : court terme DAV : dépôts à vue DAT : dépôts à terme

DRAP : Dépôts remboursables avec préavis Données CJO : corrigées des jours ouvrés

Données CVS : corrigées des variations saisonnières

Données CVS-CJO: corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés

DTS : droit de tirage spécial EC : établissement de crédit

EEE: espace économique européen

Encours (et flux de titre(s) négociable(s) à court et moyen terme)

EI: entrepreneurs individuels EINV: entreprise d'investissement

EME : établissement de monnaie électronique EONIA : Euro Overnight Index Average (EONIA)

3

FAQ Infos Webstat

EP: établissement de paiement

EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate IFM : Institution financière monétaire

ISBLSM: Institution sans but lucratif au service des ménages

Investissements directs

LME

LPS: libre prestation de service

LT: long terme

LTRO - Longer Term Refinancing Operations

MET: mise en transparence

M1 M2 M3: agrégats de la masse monétaire

NEU CP et NEU MTN: Titre(s) négociable(s) à court et moyen terme (voir plus bas)

N.I.A. : Biens et services publics n.i.a.OAT : obligations assimilables du TrésorOPC : Organisme de Placement Collectif

Outward FATS:

PEA: plan épargne action PNB: produit net bancaire PT: provisions techniques RDB: revenu disponible brut

SIFIM: Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

SNF: sociétés non financières

SWIFT - Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

TCN: titre de créance négociable TPE, PE, ME, PME, ETI et GE

Taux d'intérêt annuel Effectif Global (TAEG)

Taux d'intérêt légal

TAUX ET COURS

Je recherche des données sur les taux mais les séries sur le portail Webstat ne remontent pas assez loin, où puis-je les trouver?

Des données sur les taux sont accessibles dans les rapports annuels du Conseil national du crédit de 1947 à 1994, disponibles sur le site <u>Gallica de la Bibliothèque Nationale de France</u>.

Il est possible d'affiner la recherche à partir de termes inclus dans ces rapports (exemple : « taux »).

Retour au sommaire.

Taux directeur

Information générale sur les taux directeurs de la BCE.

Les taux directeurs de la BCE sont publiés sur le <u>site internet de la Banque de France.</u> Ils reprennent la publication des <u>taux directeurs officiels de la Banque Centrale Européenne.</u>

Les séries relatives aux taux directeurs sont disponibles sur le <u>portail Webstat</u>: Accueil > Taux et cours > Cours > Taux directeur.

Comment retrouver d'anciens taux directeurs ?

L' historique des taux directeur se trouve sur le <u>portail Webstat</u> depuis la mise en place de l'Euro en 1999. Pour retrouver des taux directeurs antérieurs à la mise en place de l'euro, se reporter à la question « <u>Je recherche des données sur les taux mais les séries sur le portail Webstat ne remontent pas assez loin »</u>.

Erreur! Source du renvoi introuvable. Retour au sommaire.

Taux de change

Information générale sur les taux de change.

Depuis le 29 septembre 2021, la publication des données de taux de change sur le <u>site internet de la Banque de France</u> et le <u>portail Webstat</u> a été harmonisée avec celle de la <u>Banque Centrale Européenne</u>. Le périmètre des devises dont le taux de change est publié sur Webstat est identique à celui retenu par la BCE. Les parités des taux de changes sont quotidiennes, en fin de mois ou en moyenne mensuelle.

Pour ces devises, les taux de change sont disponibles sur le <u>portail Webstat</u>: Accueil > Taux et cours > Cours > sélectionner la « devise » voulue dans le menu Filtres de la rubrique « Change ».

La lecture des données indiquées dans le tableau des taux de change se lit comme suit (cotation au certain) : 1€ = le montant indiqué de la devise choisie, à la date considérée. Par exemple, au 28 février 2022, le taux de change au certain de l'euro contre dollar était de 1,12. Cela signifie que 1 euro valait 1,12 dollar, le 28 février 2022.

Je recherche un taux de change mais ce dernier n'est pas sur Webstat?

Pour les devises ne figurant pas sur le portail Webstat, nous vous invitons à contacter les Banques centrales des juridictions concernées.

Retour au sommaire.

Je recherche un taux de change annuel moyen entre l'euro et une autre devise.

Pour le périmètre de devises mentionné dans l'encadré ci-dessus, la Banque de France publie des <u>parités moyennes</u> <u>mensuelles</u> sur son site internet, ainsi que sur <u>le portail Webstat</u>, mais pas de taux de change *annuel* moyen entre l'euro et une autre devise.

Les données taux de change sur le <u>portail Webstat</u> de la Banque de France : Accueil > Taux et cours > Change et enfin sélectionner <u>le filtre « M(mensuel)</u> » périodicité dans le menu Filtres de la rubrique « Change ».

La Banque centrale européenne publie le <u>taux de change</u> pour un périmètre de devises (<u>voir encadré</u>). Pour obtenir la moyenne annuelle du taux de change entre l'euro et l'autre devise considérée, il suffit de choisir une période d'un an.

Retour au sommaire.

Cours de l'or

Information générale sur les cours de l'or.

La Banque de France publie sur son site internet <u>les cours de l'or</u> contre dollar et contre euro tels que fournis par le fixing de 10h30 heure de Paris par le London Bullion Market Association (LBMA).

Ces cours sont fournis à partir des informations dont la Banque de France dispose à partir du site internet de <u>LBMA</u> mais qu'elle ne saurait garantir. Ils sont communiqués à titre d'information sans constituer une référence officielle.

Où trouver les cours historiques de l'or?

Les données du cours de l'or sur le <u>portail Webstat</u> de la Banque de France sont disponibles à partir du 1^{er} mars 2016 : Accueil > Taux et cours > Cours > Or.

Pour la période antérieure nous vous invitons à consulter les cours sur <u>LBMA.org.uk</u> où les cours de l'or sont archivés depuis 1968.

Taux d'intérêt légaux

Information générale sur les taux d'intérêt légaux.

Le taux d'intérêt légal est utilisé pour calculer les pénalités en cas de retard de paiements d'une somme d'argent notamment en matière bancaire, de surendettement, de crédit, de fiscalité, de divorce, de marchés publics ou entre professionnels.

Au terme de l'ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014 relative au taux de l'intérêt légal, à partir du premier semestre 2015, deux taux de l'intérêt légal sont calculés chaque semestre : l'un pour les créances applicables aux particuliers n'agissant pas pour des besoins professionnels et l'autre pour l'ensemble des autres cas. La méthode de calcul est fixée par le décret n° 2014-1115 du 2 octobre 2014. Le taux d'intérêt légal est fixé réglementatirement par arrêté publié au journal officiel, tous les six mois.

Le taux d'intérêt légal est publié sur <u>le site de la Banque de France</u> et sur <u>le portail Webstat</u> depuis le 2 janvier 2015 : Accueil > Taux et cours > Taux de référence ou dans la variable « Financial Market Instrument : taux d'intérêt légal » dans le menu Filtres.

Quelle est la fréquence et la date de publication des taux d'intérêt légaux ?

Le taux d'intérêt légal est publié tous les 6 mois:

- Fin décembre ou début janvier.
- Fin juin.

Retour au sommaire.

Taux des avances sur titre

Information générale sur le taux des avances sur titre.

<u>Le taux des avances sur titres</u> pratiqué par la Banque de France est pris en référence à l'Article L. 145-40 du Code de commerce prévoyant que « les loyers payés d'avance, sous quelque forme que ce soit, et même à titre de garantie, portent intérêt au profit du locataire, au taux pratiqué par la Banque de France pour les avances sur titres, pour les sommes excédant celle qui correspond au prix du loyer de plus de deux termes ».

Les modalités de calcul du taux des avances sur titres font l'objet d'une <u>décision du Gouverneur du 8 juillet 2005</u>. Le taux des avances sur titres est égal au taux de la facilité de prêt marginal augmenté de 200 points de base – soit 2% –

Ainsi, au 21 juin 2022, le taux de la facilité de prêt marginal se montait à 0.25%. Le taux des avances sur titres s'en déduisait comme suit : 0.25 + 2 = 2.25%.

Quel est le taux des avances sur titre pratiqué par la Banque de France?

Le taux des avances sur titre est publié sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Taux et cours > Taux de référence ou dans la variable « Financial Market Instrument : taux de référence » dans le menu Filtres.

Retour au sommaire.

CRÉDIT

Information générale sur les crédits.

La Banque de France <u>assure un suivi régulier de la distribution du crédit avec la publication des STAT INFO</u>. Dans ces STAT INFO, l'accès aux séries publiées dans Webstat se fait directement par le logo w positionné dans les légendes des tableaux ou des graphiques.

Ainsi, la Banque de France publie chaque mois un :

• <u>STAT INFO</u> présentant le taux de croissance des crédits aux particuliers.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Les séries sur les crédits aux particuliers sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux ménages.

• <u>STAT INFO</u> présentant les crédits par taille d'entreprise.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Les séries sur les crédits aux entreprises sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux entreprises.

• STAT INFO présentant le financement des sociétés non financières (SNF).

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

• STAT INFO présentant les crédits aux sociétés non financières.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Les séries sur le crédit des SNF sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux entreprises > Crédits aux sociétés non financières.

• <u>STAT INFO</u> présentant les crédits dans les régions françaises.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Les séries sur les crédits dans les régions françaises sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits dans les régions.

La Banque de France publie chaque trimestre un :

<u>STAT INFO</u> présentant le taux des crédits aux entreprises.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Les séries sur le taux des crédits aux entreprises sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux entreprises.

• STAT INFO présentant l'accès des entreprises au crédit.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Les séries sur l'accès des entreprises au crédit sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux entreprises > Accès au crédit des entreprises.

• <u>STAT INFO</u> présentant le financement des microentreprises (TPE).

FAQ Infos Webstat

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Les séries sur les crédits aux particuliers sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux entreprises > crédits au microentreprises.

• STAT INFO présentant les crédits à la consommation.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Les séries sur les crédits aux particuliers sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux ménages > Crédits à la consommation.

• STAT INFO présentant le taux de financement des agents non financiers.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

• <u>STAT INFO</u> présentant l'émission et la détention de titres français.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines publications ici.

Dans les séries « condition d'octroi et raisons de non-demande de crédit », la modalité « sans réponse » peut prendre la propotion 0 : pourquoi ?

Les données appréciant les conditions d'octroi sont retracées dans les enquêtes de conjonctures sur l'accès au crédit publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux entreprises > Accès au crédit des entreprises > Condition d'octroi et raisons de non-demande de crédit.

Dans le cadre du passage à SIRCE 2 (Système d'Information Renforcé sur les Centralisations et les Enquêtes) en avril 2022, les questions portant sur les conditions d'octroi et raisons de non-demande de crédit sont devenues obligatoires pour les entreprises ayant fait une demande de crédit. La proportion d'entreprises ne répondant pas à cette question (modalité « ne sait pas ») est donc désormais égale à 0.

Retour au sommaire.

Existe-t-il des statistiques sur le nombre de crédit accordés aux particuliers et sur les renégociations

Il n'existe pas de séries statistiques sur le nombre de crédits accordés aux particuliers et sur les renégociations. Cependant, vous trouvez *chaque mois* un <u>STAT INFO</u> présentant le taux de croissance des crédits aux particuliers (habitat, consommation, autres), l'évolution des taux d'intérêt et la part des renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat.

Les séries sur les crédits aux particuliers sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Crédits aux ménages.

Retour au sommaire.

Je recherche des données individuelles sur la situation financière d'une personne morale ou physique.

La Banque de France ne publie pas de données individuelles sur la situation financière des personnes morales ou physiques sur son portail Webstat.

FAQ Infos Webstat

Retour au sommaire.

Taux d'usure

Information générale sur les taux d'usure.

<u>Le taux d'usure</u> est le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) maximal qui peut être appliqué lors de la souscription d'un prêt.

Le taux d'usure est publié sur <u>le site de la Banque de France</u> et sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Coût du crédit > Taux d'usure ou dans la variable « Taux d'intérêt des IMF (Institutions monétaires financières) » dans le menu Filtres.

La Banque de France est en charge du calcul du taux d'usure dont les modalités de calcul sont définies dans les différents textes juridiques de la législation française (accès aux textes).

À titre dérogatoire, depuis le 1^{er} février (<u>communiqué de presse du 20 janvier 2023</u>, <u>arrêté du 26 janvier 2023</u>), la publication du taux d'usure est en fréquence mensuelle et non plus trimestrielle pour les taux d'usure de toutes les catégories à l'exception des découverts en compte des prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Le taux d'usure est établi sur la base de la moyenne des taux pratiqués lors des trois mois précédents.

Comme l'indique la <u>méthodologie Banque de France</u>, le taux d'usure est fixé réglementairement par arrêté publié au journal officiel par la Direction générale du Trésor.

Quelle est la fréquence et la date de publication des taux d'usure ?

La publication trimestrielle habituelle du taux d'usure est provisoirement suspendue (<u>arrêté du 26 janvier 2023</u>) et remplacée depuis le 1^{er} février 2023 par une publication mensuelle. L'historique des taux d'usure reste disponible <u>sur</u> notre site internet.

Retour au sommaire.

Crédits immobiliers

Comment retrouver l'historique des crédits immobiliers?

Les séries des crédits immobiliers sont publiés sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Crédit > Coût du crédit > Crédit à l'habitat.

L'historique remonte à 1998 ou 2003, selon les séries.

Retour au sommaire.

Quels sont les taux d'intérêt appliqués par les banques sur les crédits immobiliers à long terme sur 20 et 25 ans ?

FAQ Infos Webstat

Les séries des taux des crédits aux ménages sont publiés sur le <u>portail Webstat</u> dans Crédits à l'habitat : Accueil > Crédit > Coût du crédit > Taux des crédits aux ménages puis Crédits à l'habitat.

Vous trouverez, entre autres, les séries suivantes : Moyenne des taux effectifs (sens étroit) des crédits immobiliers aux particuliers de durée de 20 ans à moins de 25 ans et Moyenne des taux effectifs (sens étroit) des crédits immobiliers aux particuliers de durée de 25 ans et plus.

Nous vous invitons également à consulter nos STAT INFOS relatifs aux crédits aux particulier sur <u>le site de la Banque</u> de France.

Retour au sommaire.

MONNAIE ET ÉPARGNE

Information générale sur la monnaie et l'épargne.

La Banque de France assure un suivi régulier de l'analyse de la monnaie et de l'épargne dans <u>ses pages dédiées</u> et publie *chaque mois* un :

- <u>STAT INFO</u> présentant les évolutions monétaires en France.
- <u>STAT INFO</u> présentant les taux de rémunération des dépôts bancaires.
- <u>STAT INFO</u> présentant les performances des OPC.
- STAT INFO présentant les dépôts dans les régions françaises.

La Banque de France publie chaque trimestre un :

- <u>STAT INFO</u> présentant **l'épargne et le patrimoines des ménages**.
- <u>STAT INFO</u> présentant les anticipations d'inflation des entreprises.
- <u>STAT INFO</u> présentant les comptes financiers des agents non financiers.
- <u>STAT INFO</u> présentant le panorama financier des OPC.
- <u>STAT INFO</u> présentant les placements des assurances.

Dans ces STAT INFO, l'accès aux séries publiées dans Webstat se fait directement par le logo w positionné dans les légendes des tableaux ou des graphiques.

Organismes de placements collectifs.

Je recherche des données relatives aux performances des organismes de placements collectifs (OPC) et au panorama financier des OPC.

Les séries relatives aux bilan des établissements de crédits et des organismes de placements collectifs (OPC) monétaires sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Monnaie et épargne > Bilan des institutions financières et monétaires > Bilan des établissements de crédit et des OPC monétaires.

L'activité des fonds d'investissement et des OPCVM est retracée trimestriellement au sein du <u>STAT INFO Panorama financier</u> et mensuellement dans le <u>STAT INFO Performance des OPC</u>. Au sein de ces STAT INFO, l'accès aux

FAQ Infos Webstat

séries publiées dans Webstat se fait directement par le logo w positionné dans les légendes des tableaux ou des graphiques.

Suite à l'important enrichissement des statistiques sur les Organismes de Placement Collectif (« projet OPC2 ») qui s'est opéré en début d'année, le STAT INFO Performance des OPC a été suspendu en mars et avril 2022, et le Stat INFO Panorama financier sur le premier trimestre 2022.

La reprise des publications des STAT INFOS s'est fait conjointement à la restauration des séries dans Webstat.

Retour au sommaire.

Endettement et surendettement des ménages.

Je recherche le nombre de dossiers de surendettement au niveau national ou dans une collectivité territoriale précise.

Il n'y a pas de série relative aux surendettement des ménages sur Webstat mais il existe des séries relatives à l'<u>endettement des ménages</u> : Accueil > Monnaie et épargne > Comptes nationaux financiers > Comptes financiers détaillés > Ménages.

Le site internet de la Banque de France permet de télécharger les <u>séries statistiques annuelles de dépôts de dossier de surendettement</u> de depuis 1990.

Les <u>enquêtes typologiques sur le surendettement des ménages</u> renseignent sur les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des personnes et ménages surendettés, le niveau et la structure de leurs ressources et de leur patrimoine et les caractéristiques de leur endettement.

BALANCE DES PAIEMENTS

Information générale sur la balance des paiements et la position extérieure.

Vous trouvez chaque mois un STAT INFO présentant la balance des paiements et sa ventilation.

Les séries sur la balance des paiements et la position extérieure sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Balance des paiements > Balance des paiements et position extérieure.

Les deux sous rubriques « Transactions courantes et compte de capital » et « Compte financier » retracent les flux de transactions économiques et financières de la Balance des paiements de la France vis à vis du reste du monde, tandis que la rubrique « Position extérieure » retrace les encours ou position de ces mêmes flux.

Depuis 1948 la balance des paiements est établie selon une méthodologie internationale élaborée par le Fonds Monétaire International, regroupée dans un « Manuel ». La balance des paiements s'est en effet imposée, dès la mise en place du FMI, comme le document statistique de référence pour établir une vision globale et harmonisée du développement des échanges internationaux et pour en mesurer les équilibres et déséquilibres. Depuis 2014, la Banque de France publie les statistiques françaises de balance des paiements et de position extérieure en suivant

FAQ Infos Webstat

les nouvelles normes internationales du 6ème Manuel du FMI (« BPM6 », acronyme de *Balance of Payments Manual*, 6ème version). La Banque de France a converti les données des années antérieures au format « BPM6 » pour assurer la disponibilité de séries historiques comparables.

L'ensemble de la méthodologie est disponible sur le site de la Banque de France.

Investissement direct à l'étranger.

Information générale sur les investissements directs à l'étranger (IDE).

Les investissements directs sont des investissements internationaux par lesquels des entités résidentes d'une économie acquièrent ou détiennent le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une économie tierce. Par convention, on considère qu'il y a investissement direct lorsque l'entité investisseuse acquiert ou détient au moins 10% du capital ou des droits de vote de l'entreprise investie.

Les séries relatives aux investissements directs à l'étranger (IDE) sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Balance des paiements > Balance des paiements et position extérieure > Compte financier ou dans la variable « Catégorie Fonctionnelle : (D) Investissements directs » dans le menu Filtres.

Que signifie un stock négatif d'IDE?

Deux raisons peuvent expliquer un stock d'investissement direct étranger (IDE) négatif :

- Les encours de prêts-emprunts entre une société mère résidente et ses filiales non résidentes (ou inversement entre des filiales françaises et leur société mère étrangère) entrent dans le champ des investissements directs étrangers en complément des opérations en capital et peuvent contribuer à un stock d'investissement direct négatif.
 - Ainsi dans le cas des investissements directs étrangers en France, le signe négatif du stock est lié à l'existence d'encours de prêts par des filiales françaises à leurs sociétés mères dans un autre pays (autrement dit, il s'agit d'un engagement de la société mère vis-à-vis de sa filiale d'où le signe négatif).
- Nous pouvons également évoquer la possibilité de stocks d'investissements négatifs du fait de capitaux propres négatifs au sein des sociétés investies. Ces cas résultent de pertes accumulées par la filiale et/ou d'un manque de financement par capital social. En effet, les statistiques d'investissements directs reposent en général sur des valeurs comptables.

Retour au sommaire.

CONJONCTURE

Information générale sur les statistiques de conjoncture.

La Banque de France établit un diagnostic sur l'économie française à travers la réalisation d'enquêtes de conjonctures restituées *chaque mois* dans les « Conjoncture – Prévisions » présentés dans la page <u>Conjoncture</u> :

FAQ Infos Webstat

- <u>STAT INFO</u> du point de conjoncture présentant **l'analyse et l'évolution de la conjoncture**. Les séries relatives à la conjoncture sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Conjoncture.
- <u>STAT INFO</u> présentant l'évolution de l'activité dans l'industrie, les services marchands et le bâtiment.

Les séries relatives à l'évolution de l'activité dans l'industrie, les services marchands et le bâtiment sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Conjoncture.

<u>STAT INFO</u> présentant l'évolution de l'activité dans le commerce de détail.
 Les séries relatives au commerce de détail sont publiées sur le <u>portail Webstat</u>: Accueil > Conjoncture > Commerce de détail.

La Banque de France publie aussi *chaque trimestre* un <u>STAT INFO</u> présentant **l'évolution de l'activité dans les travaux publics**.

Les séries relatives à la conjoncture (enquêtes de conjoncture nationales et enquêtes de conjoncture régionales) sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Conjoncture.

ENTREPRISES

Information générale sur les statistiques des entreprises.

La Banque de France publie *chaque semaine et chaque mois* un <u>STAT INFO</u> présentant **l'évolution des défaillances d'entreprise**.

Les séries relatives aux défaillances d'entreprise sont publiées sur le <u>portail Webstat</u> : Accueil > Entreprises > Démographie.

Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les règles de classement des entreprises, par taille ?

Le <u>portail Webstat</u> publie des séries sur les entreprises. La <u>méthodologie de la taille des entreprises</u> classe les entreprises en trois catégories de taille :

- Les petites et moyennes entreprises (PME) composées des ensembles suivants :
 - o Micro-entreprises : unités légales de moins de 10 personnes, et avec CA ou bilan inférieur à 2 M€;
 - o Très petites entreprises (TPE) : unités légales de moins de 20 salariés, qui ne sont pas des microentreprises, et avec un CA ou un bilan inférieur à 10 M€;
 - Petites entreprises (PE): unités légales de moins de 50 salariés, qui ne sont ni des microentreprises, ni des TPE, et avec un CA ou un bilan inférieur à 10 M€;
 - O Moyennes entreprises (ME) : unités légales de moins de 250 salariés, qui ne sont ni des microentreprises, ni des TPE, ni des PE, et avec un CA inférieur à 50 M€ ou un total de bilan inférieur à 43 M€.
- Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) : unités légales qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et, d'autre part, ont un CA annuel n'excédant pas 1 500 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 M€;
- Grandes entreprises (GE) : unités légales qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

À noter que, lors de la présentation des résultats, les catégories ETI et GE sont regroupées dans une catégorie unique, dénommée ETI-GE.

Retour au sommaire.

Pourquoi peut-on observer des changements dans les données historiques des défaillances d'entreprise?

Un changement de source de données a permis à la Banque de France d'améliorer la classification des données manquantes sur une longue période. En conséquence, certaines entreprises ne sont plus dans la catégorie des micro et inconnues (MI) et peuvent être dans la catégorie TP (très petites entreprises) ou PE (petites entreprises) ou ME (moyennes entreprises).

Retour au sommaire.

Je recherche des données sur le taux d'investissement net des entreprises.

Les séries des taux d'investissement des entreprises sont publiés sur le <u>portail Webstat</u> dans Investissement : Accueil > Entreprises > Bilans et comptes de résultats puis dans la variable « Objet : (IN) taux d'investissement » dans le menu Filtres.

Investissement.

La Banque de France ne publie pas de taux d'investissement *net* au sens de « net des cessions » mais cette information est accessible dans les publications « <u>Les comptes de la Nation</u> » de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques qui corrige les flux d'investissement des cessions.

AUTRES DEMANDES RECURRENTES

Calendriers et mises à jours

Je souhaite connaître le calendrier des mises à jour des séries Webstat et le calendrier des publications.

Vous pouvez accéder à ces informations sur la page d'accueil Webstat : Mises à jour Calendrier des Le calendrier des publications est disponible également ici. des séries publications PARTICULIERS / SURENDETTEMENT ENTREPRISES PUBLICATIONS ABC DE L'ÉCONOMIE BLOG WEBSTAT BANQUE DE FRANCE L'accès aux séries statistiques S'inscrire / s'identifier de la Banque de France BALANCE DES INDICATEURS DES MARCHÉS COURS ÉPARGNE **PAIEMENTS FINANCIERS** Un accès libre et gratuit à des milliers de données Rechercher des données RECHERCHER Q économiques, monétaires et financières... Et aussi des séries sur l'activité internationale et les taux. Suite à la refonte complète de la collecte des statistiques sur les Organismes de Placement Collectif (« projet OPC2 »), portant sur les statistiques publiées depuis l'échéance de janvier 2022, les séries mensuelles et trimestrielles relatives aux performances des OPC sont à nouveau disponibles. PARTAGER 💟 **FOCUS** Euro short-term rate - Taux moyen ajusté pondéré en fonction du volume Cours de change de l'euro contre dollar des Etats-Unis (USD) - source BCE (14:15 CET) Taux de rémunération du Livret A

Je souhaite connaître la fréquence des mises à jour des séries :

Pour visualiser sur le <u>portail Webstat</u> la fréquence de mises à jour des séries rattachées à un libellé, vous devez cliquer sur puis sélectionner un libellé dans la colonne SELECTION et cliquer sur CONSULTER.

Dans les menus filtres de chaque rubrique, la variable « Périodicité » permet de préfiltrer la fréquence disponible.

Libellé	Fréquence
AMECO: PIB en PPA et échanges extérieurs	semestriel
BLS : Enquête trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit	trimestriel
BPM6 : Balance des Paiements de la France - Rapport annuel - 6ème Manuel	annuel
BPM6 : Balance des Paiements et position extérieure	mensuel
BSI : Eurosystème – Statistiques monétaires	mensuel

BSI : Statistiques monétaires	mensuel
BSI1 : Bilan des IFM - Situation mensuelle de la BDF	mensuel
BSI1 : Bilans des IFM (Eurosystème, IFM France, IFM Zone euro)	mensuel
BSI1 : Statistiques monétaires – Crédits	mensuel
BSI1 : Statistiques monétaires – Dépôts	mensuel
BSI1 : Évolutions monétaires (France, Zone Euro)	mensuel
CDIS: Investissements directs	annuel
CFTDC : Crédits et Dépôts en régions	mensuel
CNF: Comptes Nationaux Financiers	trimestriel
CONJ : Commerce de détail	mensuel
CONJ : Conjoncture dans la Construction	mensuel
CONJ: Conjoncture dans la Construction	trimestriel
CONJ: Conjoncture dans les Services marchands	mensuel
CONJ : Conjoncture dans l'Industrie manufacturière	mensuel
CONJ2 : Enquêtes de conjoncture régionales	mensuel
CONS : Détention de Titres	trimestriel
DET : Détention par les non-résidents	trimestriel
EXR : Taux de change mensuels	mensuel
FATSO: Implantations françaises à l'étranger	annuel
FCI : Indice des conditions financières de la Banque de France (ICF BdF)	mensuel
FDI - FTID Flux trimestriels d'investissements directs	trimestriel
FM : Marchés financiers	mensuel
FM : Marchés financiers	semestriel
ICP : Eurosystème – IPCH	non périodique
MIR : Taux d'intérêt - Zone euro	mensuel
MIR1 : Crédit à la consommation, Usure – Usure	trimestriel
MIR1 : Rapport de l'usure	non périodique
MIR1 : Taux d'intérêt monétaires – Crédits	mensuel
Observatoire des Entreprises – Bilans et comptes de résultat	annuel
Observatoire des Entreprises – Délais de paiement	annuel
Opérations techniques	non périodique
QFAGG: Comptes financiers trimestriels des Administrations publiques	trimestriel
Retrait de séries	non périodique
RPP : Prix de l'immobilier	trimestriel
SAFE : Accès au financement des PME	semestriel
SC1 : Emissions de titres	mensuel
SDDS+	quotidien
SDDS+	mensuel

SDDS+	trimestriel
SEC : Eurosystème – Emissions de titres	mensuel
Stat Info - Anticipation d'Inflation	trimestriel
Stat Info – Accès des entreprises au crédit	trimestriel
Stat Info – Balance des paiements	mensuel
Stat Info – Comptes financiers des agents non financiers - France	trimestriel
Stat Info – Crédits aux particuliers	mensuel
Stat Info – Crédits aux sociétés non financières	mensuel
Stat Info – Crédits par taille d'entreprises	mensuel
Stat Info – Crédits à la consommation	trimestriel
Stat Info – Défaillances d'entreprises	mensuel
Stat Info – Émission et détention de titres français	trimestriel
Stat Info – Endettement des ANF	trimestriel
Stat Info – Évolutions monétaires	mensuel
Stat Info – Financement des micro-entreprises	trimestriel
Stat Info – Financement des SNF	mensuel
Stat Info – Panorama financier des OPC - France	trimestriel
Stat Info – Performance des OPC - France	mensuel
Stat Info – Placements financiers des sociétés d'assurances	trimestriel
Stat Info – Taux de rémunération des dépôts bancaires	mensuel
Stat Info – Taux des crédits aux entreprises	trimestriel
Stat Info – Épargne des ménages	trimestriel
STS : Activité, Emploi et Indicateurs de performances au sein de la zone euro	non périodique
Taux et cours - Bons du Trésor - OAT - Emprunts phares	quotidien
Taux et cours - CNO-TEC	quotidien
Taux et cours - Cours de l'or	quotidien
Taux et cours - Taux de change quotidiens	quotidien
Taux et cours - Taux directeurs	quotidien
Taux et cours - Taux interbancaires	quotidien
Taux et cours - Taux €STR	quotidien
TCN2 : Titres de Créances Négociables (TCN)	quotidien

Rapports annuels de la Banque de France

Information générale sur les rapports annuels de la Banque de France.

La Banque de France recense dans son <u>Rapport annuel</u> les actions mises en œuvre au cours de l'année pour remplir ses trois missions fondamentales : Stratégie monétaire, Stabilité financière, Services à l'économie et à la société. Elle y présente également les actions réalisées par les femmes et les hommes qui la composent, en mettant l'accent sur sa responsabilité sociale et environnementale. Enfin, elle communique sur sa gestion financière et les comptes de l'exercice.

Je recherche les anciens rapports annuels de la Banque de France.

Les rapports annuels ne sont pas publiés sur le portail Webstat. Le site de la Banque de France publie les <u>rapports</u> <u>annuels</u> depuis 2006. Pour obtenir les rapports annuels avant 2006 :

- Les rapports annuels « compte rendu devant l'Assemblée générale » sur la période 1800 à 1944 sont disponibles sur le site <u>Gallica de la Bibliothèque Nationale de France</u>.
- Les rapports annuels « compte rendu des opérations présentés à M. le Président de la République » sur la période 1945 à 1973 sont disponibles sur le site <u>Gallica de la Bibliothèque Nationale de France</u>.
- Les rapports annuels « compte rendu présenté à M. le Président de la République » sur la période 1974 à 1992 sont disponibles sur le site <u>Gallica de la Bibliothèque Nationale de France</u>.
- Les rapports annuels « rapport adressé au Président de la République » sur la période 1993 à 1995 sont disponibles sur le site <u>Gallica de la Bibliothèque Nationale de France</u>.
- Les rapports annuels « rapport adressé au Président de la République » sur la période 1994 à 2008 sont disponibles sur le site des archives de la <u>Banque de France</u>.

Retour au sommaire.

Rapports annuels Chiffres du marché français de la banque et de l'Assurance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Information générale sur les rapports Chiffres du marché français de la banque et de l'assurance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) recense dans ses rapports <u>Chiffres du marché français</u> de la banque et de l'assurance une analyse synthétique du marché français de la banque et de l'assurance, des comparaisons européennes ainsi qu'un ensemble très riche de tableaux et graphiques plus détaillées.

20

FAQ Infos Webstat

Autres

Je recherche la liste des institutions bancaires et leur BIC (Bank Identifier Code).

La Banque de France et le portail Webstat ne publient pas la liste des institutions bancaires mais ces dernières sont disponibles sur le <u>Registre des agents financiers</u> pour les établissements français agrémentés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et sur le <u>site de la Banque centrale européenne</u> pour les institutions de crédit dans la zone euro.

Retour au sommaire.

Je recherche les opérations de refinancement à long terme (LTRO : longer term refinancing operations).

Le portail Webstat ne publie pas les opérations de refinancement à long terme (LTRO). Le site de la Banque de France publie les <u>opérations de refinancement en cours</u> dans lesquelles se trouvent les opérations de refinancement à long terme en cours. La Banque centrale européenne publie les opérations de refinancement à long terme pour la <u>zone euro</u> et <u>par pays</u>.

Retour au sommaire.

Je recherche des informations sur les prêts non-performants et la qualité des actifs.

Les information portant sur les prêts non-performants sont accessibles dans les rapports <u>Chiffres du marché français</u> <u>de la banque et de l'assurance</u>.

La Banque centrale européenne publie des séries sur la qualité des actifs.

LISTE DES STATS INFOS

Je recherche les Stat Info publiés par la Banque de France

En cliquant dans le tableau ci-dessous, vous accèderez directement à la dernière publication du STAT INFO recherché :

Intitulé du stat info	Catégorie dans Webstat	Fréquence de publication
Balance des paiements de la France	Balance des paiements	Mensuelle et Annuelle
Émission et détention de titres français	Crédit	Trimestrielle
<u>Financement des SNF</u>	Crédit	Mensuelle
Accès des entreprises au crédit	Crédit	Trimestrielle
Conjoncture Industrie, services et bâtiment	Conjoncture	Mensuelle
Travaux publics	Conjoncture	Trimestrielle
Commerce de détail	Commerce de détail	Mensuelle
Anticipation d'inflation	Inflation	Trimestrielle
<u>Crédits à la consommation</u>	Crédit	Trimestrielle
Financement des microentreprises	Crédit	Trimestrielle
Taux des crédits aux entreprises	Crédit	Trimestrielle
Crédits dans les régions françaises	Crédit	Mensuelle
Dépôts dans les régions françaises	Monnaie	Mensuelle
Situation mensuelle de la Banque de France	Monnaie	Mensuelle
Panorama financier des OPC-France	Épargne	Trimestrielle
Performance des OPC - France	Épargne	Mensuelle
Placements des assurances	Épargne	Trimestrielle
Comptes financiers des agents non financiers	Épargne	Trimestrielle
Épargne des Ménages	Épargne	Trimestrielle
Taux d'endettement des ANF - Comparaisons internationales	Crédit	Trimestrielle
<u>Crédits aux particuliers</u>	Crédit	Mensuelle
Crédits aux sociétés non financières	Crédit	Mensuelle
Crédits par taille d'entreprises	Crédit	Mensuelle
Évolutions monétaires France	Monnaie	Mensuelle
Taux de rémunération des dépôts bancaires	Épargne	Mensuelle
<u>Défaillances d'entreprises</u>	Chiffres clés	Hebdomadaire et mensuelle

GLOSSAIRE

Plusieurs glossaires sont disponible sur la Banque de France, notamment le <u>Glossaire ACPR</u>, le <u>Glossaire du marché des titres négociables à court et moyen terme</u>, le <u>Glossaire du Comité National des Paiements Scripturaux</u>, le <u>Glossaire du Comité consultatif du secteur financier</u>. Le glossaire de la FAQ Infos WEBSTAT porte uniquement sur les acronymes et locutions utilisés dans ce document et dans Webstat.

€STR: Euro Short-Term Rate

Taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous <u>les jours d'ouverture de TARGET 2</u>, et Si, après la publication, sont détectées des erreurs qui affectent l'€STR à concurrence de plus de 2 points de base, la BCE révisera et publiera de nouveau l'€STR le même jour, à 9 heures (heure d'Europe centrale). L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées (méthodologie).

ACAV: ajustement en assurance à capital variable

ANF: agents non financiers

APU: Administration publique

Les administrations publiques sont l'ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des biens et services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales et dont les ressources proviennent majoritairement de contributions obligatoires versées par des unités appartenant à d'autres secteurs institutionnels.

BCE – Banque Centrale Européenne

C'est la banque centrale des 19 pays de la zone euro. Sa mission principale est le maintien de la stabilité des prix à travers la conduite de la politique monétaire ; elle est également garante de la stabilité financière.

BCN: Banques centrales nationales

BIC - Bank Identifier Code

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alphanumériques attribuée par l'Office pour la standardisation internationale (ISO) et servant à identifier une institution financière.

CDC: caisse des dépôts et consignation

CDS: crédit default swap

CET1: core equity tier 1

CT: court terme

DAV: dépôts à vue

DAT: dépôts à terme

DRAP: Dépôts remboursables avec préavis

Données CJO: corrigées des jours ouvrés

Les données CJO sont les données corrigées des jours ouvrés. La correction des jours ouvrés permet d'éliminer les variations entraînées par la variabilité du nombre de jours ouvrables de mois en mois ou entre d'autres périodes (trimestre, année) et de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série.

Données CVS : corrigées des variations saisonnières

Les données CVS sont les données corrigées des variations saisonnières. La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série.

Données CVS-CJO: corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés

Les données CVS-CJO sont les données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

DTS: droit de tirage spécial

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoir de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres.

EC: établissement de crédit

EEE: espace économique européen

Encours (et flux de titre(s) négociable(s) à court et moyen terme)

L'encours est le stock des titres vivants à un instant donné (T). Son calcul est le suivant :

Stock (T) = Stock (T-1) + Flux positifs sur la période (T-1,T) (soit les émissions) – Flux négatifs sur la période (T-1,T) (tombées ou arrivées à maturité, rachats à l'initiative de l'émetteur, remboursements anticipés à l'initiative de l'investisseur).

EI: entrepreneurs individuels

EINV: entreprise d'investissement

EME : établissement de monnaie électronique

EONIA: Euro Overnight Index Average (EONIA)

Taux de référence pour les opérations de prêt interbancaires au jour le jour pratiqué dans la zone euro. À compter du 02 octobre 2019, le taux est calculé en ajoutant 8,5 points de base au taux €STR.

EP: établissement de paiement

EURIBOR: Euro Interbank Offered Rate

Taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro. Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro. Il est calculé sur la base de 360 jours et est diffusé à 11h le matin si au moins 50% des établissements constituant l'échantillon ont effectivement fourni une contribution. La moyenne est effectuée après élimination des 15% de cotation extrêmes (le nombre éliminé est toujours arrondi) et exprimée avec trois décimales.

IFM: Institution financière monétaire

Les <u>institutions financières monétaires (IFM)</u> constituent le secteur émetteur de monnaie et comprennent, pour la Zone euro, la BCE, les banques centrales nationales, les établissements de crédit et toutes les institutions financières résidentes de la Zone euro dont l'activité est de recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part des agents non financiers. À ce titre, les OPCVM monétaires font également partie des IFM.

ISBLSM : Institution sans but lucratif au service des ménages

En comptabilité nationale, les institutions sans but lucratif au service des ménages, ou ISBLSM, forment un secteur institutionnel. Il s'agit d'institutions qui ne sont pas financées et contrôlées principalement par des administrations publiques et qui fournissent aux ménages des biens ou des services gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.

Investissements directs

Les investissements directs sont des investissements internationaux par lesquels des entités résidentes d'une économie acquièrent ou détiennent le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une économie tierce. Par convention, on considère qu'il y a investissement direct lorsque l'entité investisseuse acquiert ou détient au moins 10% du capital ou des droits de vote de l'entreprise investie. Une fois la relation d'investissement direct constituée, l'ensemble des relations financières transfrontières (prêts, emprunts, crédits commerciaux, investissements en capital, bénéfices réinvestis) entre l'investisseur, les sociétés qu'il contrôle, l'entreprise investie et les sociétés qu'elle contrôle sont également considérées comme des investissements directs et comptabilisées comme tels.

FAQ Infos Webstat

Les investissements immobiliers sont inclus dans les investissements directs, au titre des acquisitions d'actifs transfrontières.

Les investissements directs | Banque de France (banque-france.fr)

Investissements directs : Séries annuelles | Banque de France (banque-france.fr)

Méthodologie | Banque de France (banque-france.fr)

LME

Critère de l'article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME) qui introduit un classement des entreprises en quatre catégories, pour les besoins de l'analyse statistique : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises.

LPS: libre prestation de service

LT: long terme

LTRO - Longer Term Refinancing Operations

Afin de conserver des conditions de crédit favorables dans la zone euro et maintenir une politique monétaire accommodante, l'Eurosystème a annoncé le 7 mars 2019 le lancement d'une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations, TLTRO III). Le 12 septembre 2019, la BCE a annoncé des changements sur certains paramètres initiaux des opérations. Lors des Conseils des Gouverneurs des 12 mars et 30 avril 2020, en lien avec le développement de la crise de la covid-19, la BCE a décidé de revoir les modalités de ces opérations afin de renforcer encore le soutien à l'octroi de prêts aux ménages et entreprises en assouplissant les conditions de refinancement des banques. Le 10 décembre 2020, en lien avec la prolongation de la crise de la covid-19, la BCE a annoncé de nouveaux assouplissements sur les modalités des opérations TLTRO III ainsi que de nouvelles opérations.

TLTRO | Banque de France (banque-france.fr)

MET: mise en transparence

La mise en transparence consiste, lorsque l'information est disponible, à substituer les titres d'OPC résidents dans les portefeuilles des assureurs par les titres dans lesquels ces OPC investissent.

M1 M2 M3: agrégats de la masse monétaire

Les agrégats monétaires M1, M2 et M3 qui décrivent et classent, par ordre de liquidité décroissante, la monnaie détenue par le public.

NEU CP et NEU MTN: Titre(s) négociable(s) à court et moyen terme (voir plus bas)

Tous les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres de créances négociables :

- 1. Les établissements de crédit, les entreprises d'investissement et la caisse des dépôts et consignations, sous réserve de respecter les conditions fixées à cet effet par le ministre chargé de l'économie;
- 1 bis. Les sociétés de financement, sous réserve de respecter les conditions fixées à cet effet par le ministre chargé de l'économie et à condition que le produit de ces émissions ne constitue pas des fonds remboursables du public au sens de l'article L. 312-2;
- 2. Les entreprises autres que celles mentionnées aux 1 et 1 bis, sous réserve de remplir les conditions de forme juridique, de capital et de contrôle des comptes requises pour procéder à une offre au public de titres financiers ou à une admission de titres financiers aux négociations sur un marché réglementé et dont le capital social est précisé par décret, ou des conditions équivalentes pour les entreprises ayant un siège social à l'étranger. Elles doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :
 - les entreprises revêtant la forme de sociétés par actions ou, pour celles dont le siège social est situé à l'étranger, une forme reconnue comme équivalente par l'autorité mentionnée à l'article D. 213-2, et disposant d'un capital social dont la partie libérée est au moins égale à 37 000 euros ou la contre-valeur de ce montant en devises ;
 - les sociétés coopératives agricoles et leurs unions disposant d'un capital social dont la partie libérée est au moins égale à 37 000 euros ;
 - les sociétés coopératives par actions disposant d'un capital social dont la partie libérée est au moins égale à 37 000 euros.
- 3. Les entreprises du secteur public dès lors qu'elles remplissent les conditions fixées au 2;
- 4. Les entreprises du secteur public ne disposant pas de capital social mais qui sont autorisées à procéder à une offre au public ;
- 5. Les groupements d'intérêt économique et les sociétés en nom collectif, composés exclusivement de sociétés par actions satisfaisant aux conditions prévues au 2 ;
- 6. Les institutions de l'Union européenne et les organisations internationales ;
- 7. La caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale ;
- 8. Les collectivités locales et leurs groupements ;
- 9. Les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par les articles 21 à 79 du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et répondant aux conditions prévues pour l'émission d'obligations par appel public à l'épargne;
- 10. Les États;
- 11. Les organismes de titrisation;
- 12. L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale uniquement pour les titres négociables à court terme;
- 13. Les centres hospitaliers régionaux dont la liste est fixée par décret, dans la limite d'un plafond global d'émissions fixé pour chacun d'entre eux par le même décret.

N.I.A.: Biens et services publics n.i.a.

Les biens et services publics n.i.a. recouvrent :

a) les biens et services fournis ou reçus par des enclaves telles que les ambassades, les bases militaires et les organisations internationales;

- b) les biens et services achetés à l'économie d'accueil par les diplomates, les effectifs consulaires et le personnel militaire en poste à l'étranger, ainsi que par les personnes qui sont à leur charge;
- c) les services fournis ou reçus par les administrations publiques et non inclus dans d'autres catégories de services. Les transactions des sociétés publiques ne sont pas incluses à ce poste, à moins que l'autre partie ne soit l'une des catégories d'institutions spécifiées.

OAT : obligations assimilables du Trésor

Valeurs assimilables du Trésor à moyen et long terme, de maturité de 2 à 50 ans.

OPC: Organisme de Placement Collectif

Les OPC (organismes de placement collectif) investissent en valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) pour le compte d'un grand nombre d'épargnants. Il existe deux catégories de placements collectifs, c'est-à-dire d'OPC : les OPCVM (OPC en valeurs mobilières), qui sont commercialisables dans toute l'Union européenne, et les FIA (fonds d'investissement alternatifs) qui sont les autres placements collectifs commercialisés en France.

Les OPC sont gérés par une société de gestion et contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les autres formes d'épargne : OPC (Organismes de Placement Collectifs) et assurances | Banque de France (banque-france.fr)

Outward FATS:

L'enquête Outward-FATS permet de connaître les modalités des implantations à l'étranger des groupes bancaires français: nombre d'implantations par pays, activité, produit net bancaire (ou chiffre d'affaires) et effectif de ces entités. La production des statistiques FATS et leur transmission chaque année à Eurostat est rendue obligatoire par le règlement CE n° 716/2007.

Les données sont disponibles dans WEBSTAT : Accueil > Balance des paiements > Balance des paiements et position extérieure >Implantations françaises à l'étranger ou dans le site internet <u>Les implantations bancaires à l'étranger | Banque de France (banque-france.fr)</u>.

PEA: plan épargne action

PNB: produit net bancaire

PT: provisions techniques

RDB: revenu disponible brut

Revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie...) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils

FAQ Infos Webstat

occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés.

SIFIM: Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

Les SIFIM représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers (Banques, entreprises d'investissement...) se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts qu'ils leur accordent

SNF: sociétés non financières

Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

SWIFT - Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

Réseau international de transmission de message standardisés relatifs à des transmissions financières.

TCN: titre de créance négociable

Les titres de créances négociables sont des titres financiers émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré, qui représentent chacun un droit de créance (Article L. 213-1).

- TCN à court terme : Titre de créances négociables dont la durée initiale d'émission se situe entre 1 jour et 1 an. Tous les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres négociables à court terme.
- <u>TCN à moyen terme</u>: Titre de créances négociables dont la durée initiale d'émission est supérieure à 1 an. Tous les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres négociables à moyen terme.

TPE, PE, ME, PME, ETI et GE

Les entreprises sont classées par <u>taille comme indiqué dans ce document</u>. TPE signifie très petites entreprises, PE petites entreprises, ME moyennes entreprises, PME désigne l'ensemble des petites et moyennes entreprises, ETI signifie établissement de taille intermédiaire et GE grandes entreprises.

Taux d'intérêt annuel Effectif Global (TAEG)

Le taux annuel effectif global (TAEG), appelé jusqu'en 2016 taux effectif global (TEG), est le taux qui prend en compte la totalité des frais occasionnés par le prêt, à savoir :

Crédit à la consommation

Crédit immobilier.

Le TAEG est exprimé en pourcentage annuel de la somme empruntée. Il permet de comparer plusieurs offres de prêt en fonction de leur coût total.

FAQ Infos Webstat

Les établissements de crédit ont l'obligation d'indiquer le TAEG dans les publicités, les offres préalables de crédit et dans les contrats de prêt.

Le TAEG ne peut pas être supérieur au taux de l'usure applicable, c'est-à-dire le taux maximal légal applicable en France. Il existe différents taux de l'usure selon votre situation : somme empruntée, durée et type de prêt (immobilier, consommation, etc.).

Qu'est-ce que le taux annuel effectif global (TAEG) ? | Service-public.fr

Taux d'intérêt légal

Le taux d'intérêt légal est utilisé pour calculer les pénalités en cas de retard de paiements d'une somme d'argent notamment en matière bancaire, de surendettement, de crédit, de fiscalité, de divorce, de marchés publics ou entre professionnels.

Au terme de l'ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014 relative au taux de l'intérêt légal, à partir du premier semestre 2015, deux taux de l'intérêt légal sont calculés chaque semestre : l'un pour les créances applicables aux particuliers n'agissant pas pour des besoins professionnels et l'autre pour l'ensemble des autres cas. La méthode de calcul est fixée par le décret n° 2014-1115 du 2 octobre 2014.

Les taux d'intérêt légal | Banque de France (banque-france.fr)